



Résultats attendus

Cet atelier sous-régional, organisé en collaboration avec l'Equipe de Travail Décent du Bureau du BIT à Dakar, les départements techniques à Genève notamment le Département des Politiques de l'Emploi, les mandants tripartites nationaux, et les partenaires au développement, doit permettre d'atteindre les résultats suivants:

- Une meilleure connaissance de la Recommandation 204 et une sensibilisation des mandants sur l'importance de sa mise en œuvre.
- Une attention accrue et l'engagement des mandants nationaux des pays invités sur la nécessité de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et d'une sensibilisation sur les coûts découlant de l'informalité.
- Un partage plus large de l'information sur les approches, les interventions et pratiques qui facilitent la transition vers la formalité pour les travailleurs dans l'emploi informel ou le secteur informel dans les autres pays d'Afrique.
- L'identification de demandes d'assistance technique à l'OIT dans le cadre de la mise en œuvre de la R.204 ;
- Collaboration relancée entre l'OIT et les partenaires au développement pour la promotion de la transition vers l'économie formelle et le Travail décent dans la sous-région.



Participants et Pays

Des délégations de pays suivants seront invitées : Sénégal, Bénin, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Tchad. Des représentants d'institutions suivantes seront invités : UEMOA, Agence Française de développement, BAD, et agences des Nations Unies (PNUD, ONUDI ...)

Programme technique

- Transition vers l'économie informelle : cadre conceptuel et d'intervention
- Conclusions de la Conférence Internationale du Travail : la Recommandation 204 concernant la transition vers l'économie formelle
- De l'informel au formel : Concepts, théories, tendances et défis
- Eléments d'un cadre de politique intégré de promotion de la transition vers le formel

Expériences- pays

- Les politiques macroéconomiques y compris Politique Nationale de l'Emploi PNE favorisant la transition vers l'économie formelle,
- Promotion de la mise en application et le respect du cadre réglementaire – rôle de l'inspection du travail
- Environnement favorable pour la formalisation des entreprises
- Développer l'accès à la protection sociale pour les travailleurs informels et l'inclusion des groupes traditionnellement exclus
- Formalisation de l'emploi et des entreprises : Rôle et expériences des partenaires sociaux
- Politiques ciblées : Promouvoir de meilleures conditions de travail pour les groupes vulnérables

Vers la mise en œuvre de la R204

- Actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la R204 : contributions des participants
- Développer des partenariats stratégiques



A158309

Atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle – Afrique francophone

27 – 30 Octobre 2015
Dakar, Senegal

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

Coumba Diop
ITCILO Turin
informaleconomy@itcilo.org

Constance Lopes
OIT Dakar
lopes@ilo.org

Copyright © Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, 2015. Tous droits réservés.
Projet graphique: Luca Fiore - Imprimé par le Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie.

Réalisé avec un papier porteur du Label écologique européen,  N° d'enreg. FR/011/002, fourni par International Paper.



Organisation internationale du Travail



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Centre international de formation

www.itcilo.org

Atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle – Afrique francophone



Contexte

Dans un contexte sous régional marqué par une vulnérabilité au travail croissante, la transition vers l'économie formelle est de plus en plus perçue comme un enjeu économique et social majeur.

L'économie informelle absorbe environ la moitié de la main-d'œuvre de par le monde, concerne autant l'emploi salarié que l'auto-emploi et traverse tous les secteurs économiques. En Afrique sub-saharienne, l'emploi informel représente 65% de l'emploi non agricole.

La majorité des travailleurs de l'économie informelle perçoit des revenus inférieurs à la moyenne des revenus de tous les travailleurs. Ils sont privés de travail stable et sécurisé. Ils manquent de couverture sociale, sont exposés à des conditions de travail médiocres – avec des risques de santé et sécurité au travail plus élevés – et sont souvent incapables d'exercer leurs droits fondamentaux, ni d'accéder à la liberté d'expression et de représentation au travail. Les catégories les plus fragiles telles que les jeunes, les femmes, les migrants, et les travailleurs ruraux, ont tendance à être plus exposés à ces risques. Malheureusement l'économie informelle représente pour ces catégories quasiment le seul point d'entrée possible sur le marché du travail.

L'économie informelle est particulièrement répandue dans les secteurs caractérisés par des unités économiques de petite taille ou l'auto-emploi, comme la construction, le commerce, les services domestiques et l'agriculture.

Dans un tel contexte, il y a un besoin urgent en particulier en Afrique sub-saharienne, de reformuler les interventions politiques de façon à ce que ces dernières facilitent la transition vers la formalité, en vue de réduire la pauvreté et favoriser un développement économique durable, par la création d'emplois formels, des gains de productivité élevés, des conditions de travail justes, un accès équitable aux emplois de qualité, des rentrées fiscales en hausse, etc.

La complexité et la difficulté de promouvoir la transition vers la formalité découle notamment de l'hétérogénéité de l'économie informelle et de la multiplicité des causes de l'informalité. En conséquence, il n'y a pas

un cadre politique unique et universel, mais plutôt un ensemble d'approches multidimensionnelles qui peuvent être combinées et adaptées à chaque contexte national. Ces approches doivent prendre en compte la diversité des caractéristiques, des circonstances et des besoins des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle. Faciliter la transition nécessite globalement de combiner des mesures incitatives à des mesures coercitives qui ne doivent pas seulement viser à renforcer les capacités de l'inspection du travail, mais aussi à accroître l'offre d'emplois formels et créer des incitations appropriées à la formalisation en faisant appel à différents acteurs, tels que les administrations fiscales et sociales. En outre, pour assurer un processus participatif de formulation des politiques et une appropriation large des politiques, le tripartisme doit jouer un rôle clé dans ce processus de réforme des politiques.

Avec l'adoption de la Recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, lors de la Conférence Internationale du Travail de Juin 2015, les Mandants de l'OIT s'accordent sur la nécessité de promouvoir des actions intégrées ou spécifiques de promotion de la formalisation de l'emploi et des entreprises de l'économie informelle afin de 1) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat; 2) promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroéconomiques, d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales; 3) prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle.

Cet atelier organisé par le Centre International de Formation de l'OIT, le Département des Politiques de l'Emploi de l'OIT à Genève, l'Equipe d'Appui Technique au Travail Décent (ETD/BP-OIT) basée à Dakar vise à stimuler le partage d'expériences prometteuses de formalisation dans la sous-région ouest africaine et à discuter les contributions des mandants quant à la mise en œuvre de la Recommandation 204.



Revue des expériences de formalisation en Afrique

Plusieurs pays en Afrique ont mis en place des mesures qui peuvent promouvoir la transition vers le formel. Plusieurs bonnes pratiques peuvent être citées :

- Le **Mozambique** par exemple, a mis en place une procédure d'enregistrement simplifié pour les entreprises nouvelles (décret 5/2012) afin de réduire les procédures d'octroi de licences aux entreprises.
- Le **Nigeria** a élaboré des lignes directrices pour l'extension de la protection du travail à l'économie informelle et le gouvernement fédéral a approuvé en principe l'extension de la sécurité sociale pour tous y compris ceux du secteur informel.
- L'**Afrique du Sud** a un projet de loi sur l'octroi de licences pour les entreprises. Le gouvernement a aussi adopté une stratégie de formalisation visant à faciliter la création d'un environnement politique et réglementaire pour une plus grande compétitivité du secteur des entreprises informelle du pays. Quelques provinces ont établi des politiques provinciales de formalisation.
- L'accès au financement peut être un puissant moteur de changements, et contribuer à la transition vers la formalité des microentreprises, de réduire la vulnérabilité des unités économiques. Au **Burkina Faso** l'OIT a piloté une initiative pour tester l'impact sur la formalisation des services de microfinance (prêts, dépôts et autres services).
- Au **Kenya**, Il y a une augmentation de la couverture de la sécurité sociale de base afin d'inclure les travailleurs de l'économie informelle par la CNSS et NHIF; les programmes d'aide sociale et les programmes gouvernementaux de transfert d'argent ciblant les personnes âgées, les orphelins et les enfants vulnérables, les personnes gravement handicapées ont été élargies.
- Au **Bénin**, la Mutuelle de Santé du Bénin (MSSB) est désormais ouverte aux travailleurs du secteur informel et à tous ceux qui sont exclus des systèmes formels de sécurité sociale. MSSB couvre la maladie et de la retraite.
- En Egypte, un total de 167 entreprises dans le domaine de la collecte des déchets ont été formalisées pour devenir de petites entreprises formelles du secteur privé.

- Les travailleurs du secteur informel au **Malawi** sont maintenant en mesure de jouir du droit à la liberté syndicale car ils ont leur propre syndicat, l'Union du Malawi pour le secteur informel (MUFIS).
- Au **Sénégal**, une nouvelle loi a été élaborée pour le secteur privé en prenant en compte les besoins du secteur informel. L'OIT a aussi appuyé les partenaires tripartites sociaux à évaluer le cadre réglementaire pour le travail domestique et formuler un plan d'action national qui a été adopté en Juillet 2015.
- Enfin à **Madagascar** et au Cameroun, l'OIT apporte un soutien technique aux mandants tripartites dans la formulation de politiques nationales et de plans d'action, se fondant sur les résultats d'études diagnostiques sur les causes et les caractéristiques de l'informalité dans chacun de ces pays.

Une revue des expériences de formalisation en Afrique sera disponible durant l'atelier.



Objectifs

- Promouvoir la Recommandation 204, sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle au sein des mandants de l'Afrique de l'Ouest, et stimuler la collaboration aux niveaux national et sous régional pour sa mise en œuvre ;
- Partager les connaissances entre les mandants de la sous-région sur les approches innovatrices et instruments liés à la formalisation de l'économie informelle, mis en œuvre par les gouvernements, les partenaires sociaux et les partenaires au développement dans la sous-région ;
- Faciliter le dialogue tripartite entre les partenaires sociaux et les représentants du gouvernement pour le développement de programmes nationaux sur la formalisation de l'économie informelle en identifiant les priorités nationales et sous régionales pour une action future.

Le document de synthèse des conclusions de cet atelier sera présenté lors du *Forum Global sur la Transition vers le formel*, qui aura lieu du 23-27 Novembre à Turin, Italie.